

# « Un éléphant blanc peu écolo »

L'ESSENTIEL

- Le Bral regrette que la Région bruxelloise abandonne la biométhanisation des déchets de cuisine.
- Emir Kir rétorque que les coûts de collecte sont mal connus.
- La biométhanisation va donner un coup de fouet à la production d'énergie verte et de certificats verts à Bruxelles.



LE CENTRE DE COMPOSTAGE du Bempt pose de sérieux problèmes environnementaux. Les nuisances olfactives ont certes diminué mais n'ont pas disparu. L'usine de biométhanisation mettrait un point final aux nuisances. © PIERRE-VES THÉNENONT

C'est fin décembre que l'adjudication pour la construction d'un centre de biométhanisation d'une capacité de 40.000 tonnes a été lancée par la Région bruxelloise. La nouvelle usine remplacera le centre de compostage dont les nuisances olfactives sont bien réelles.

La construction de cette usine est bien accueillie. Une note discordante pourtant : celle du Bral, le pendant néerlandophone d'In-ter Environnement. La biométhanisation est un procédé par lequel la matière végétale (des déchets de jardin aux épluchures de légumes) est transformée en compost et en gaz méthane. Celui-ci est recueilli et brûlé sur le même

site pour en faire de l'énergie verte. Ce procédé diminue les émissions de CO<sub>2</sub>. Pour l'instant, les déchets organiques bruxellois sont brûlés ou compostés, ce qui oblige la région à importer massivement de l'énergie verte de Wallonie pour rencontrer les normes

européennes en matière d'énergie renouvelable. Le Bral plaide pour la filière des déchets de cuisine. Elle permettrait d'atteindre rapidement l'objectif de collecte sélective de 50 % de nos déchets

fixés par l'Europe en 2020 (35 à 40 % de nos déchets sont organiques) : « Ce n'est pas du tout ce que fait le gouvernement bruxellois, constate Piet Van Meerbeek, du Bral. Le cahier des charges stipule une installation d'une capacité de 40.000 tonnes par an, avec la possibilité de la porter à 60.000 tonnes. Ces 40.000 tonnes seraient couvertes pour l'essentiel par la collecte de déchets de jardin dans les 19 communes (la Région table sur une récolte de 24.000 puis de 30.000 tonnes). Le tonnage excédant proviendrait des marchés et des cuisines industrielles. »

L'étude du Bral se base sur celle du professeur Luit Slooten

(VUB) qui compare les différents scénarios. « Elle montre que la voie suivie par Bruxelles produit la plus faible réduction d'émission de gaz à effet de serre et le gain d'énergie le plus bas. Le scénario le plus intéressant consisterait à augmenter le volume de déchets à traiter à 60.000 tonnes au départ de déchets de cuisine et de papier usagé. »

Le gros défaut des déchets de jardin, selon le Bral ? La matière première n'est disponible qu'en été et la capacité de l'installation est réduite à 30 % en hiver alors que l'amortissement et les frais de personnel restent constants. Par ailleurs, le rendement énergétique est plus grand pour les dé-

chets de cuisine que de jardin. « La Région bruxelloise prend la mauvaise direction, tant du point de vue écologique qu'économique. » Et si la Région persiste dans ses erreurs, c'est parce qu'elle espère produire un maximum de certificats d'énergie verte dont les règles ont été édictées avant que l'on ne découvre les bienfaits de la biométhanisation, ajoute le Bral. Qui demande avec insistance à la Région de revenir sur sa décision. « On ferait mieux d'adapter les règles en matière de certificats d'énergie verte, plutôt que de construire un éléphant blanc, un projet coûteux et de prestige sans pertinence économique ni écologique. » ■

FRANÇOIS ROBERT

## Emir Kir : « Répondre aux attentes des habitants »

Le secrétaire d'Etat Emir Kir (PS), qui a la haute main sur la politique des déchets, apprécie très modérément la sortie du Bral. Selon lui, si les informations données par le groupe sont correctes, elles seraient incomplètes...

« Notre priorité, dit le ministre, c'est de répondre aux attentes des habitants. Ceux-ci ont par-dessus la tête des nuisances olfactives provenant du centre de compost. En été, le dôme et le filtre s'avèrent insuffisants. Le calcul économique vient après les habitants ». Emir Kir avance d'autres arguments : la collecte sélective des déchets ménagers risque de coûter cher à la collectivité. Il rappelle que l'obligation du tri sélectif (sacs jaunes et bleus) en 2010 a déjà un coût. Imposer des maintenant le tri des déchets ménagers induirait des dépenses de plusieurs millions d'euros supplémentaires. « Jusqu'à présent, ces collectes sélectives ont été sans douleur pour les habitants. La filière des déchets de cuisine occasionnerait des frais nouveaux. Mais je ne ferme pas la porte. Ici comme ailleurs, il faut que ça marche. » ■

Visiblement, le secrétaire d'Etat n'a pas l'intention de faire draper ses budgets verts : « C'est un très gros chantier. Et je compte offrir aux Bruxellois un service gratuit. Je ne demande pas un euro à la Région ». Par ailleurs, les calculs du Bral ne prennent pas en compte le coût de la collecte des déchets de cuisine, ce qui fausse les chiffres, précise-t-on au cabinet Kir. Et d'ajouter : « Tous les centres de biométhanisation actuellement en fonctionnement traitent les déchets de jardin ». Enfin, la Région rappelle que le cahier des charges prévoit la possibilité d'étendre la capacité de l'usine à 60.000 tonnes. Et que d'ores et déjà, il est prévu d'alimenter partiellement en déchets organiques (les déchets des cuisines collectives). ■

FRANÇOIS ROBERT

## Le certificat vert : se tenir au courant

ascal Misselyn est le coordinateur de Brugel (Bruxelles gaz électricité), le régulateur en charge notamment de la gestion des certificats verts.

En quoi consiste le mécanisme des certificats verts ? Globalement, les certificats verts s'apparentent à un mécanisme de soutien à la production d'électricité verte tant à partir des énergies renouvelables que sont le vert et le soleil qu'à partir d'alternatives comme la biométhanisation ou la cogénération. Concrètement, il s'agit d'un titre octroyé à un producteur d'électricité verte et calculé en fonction de la quantité produite et de la technologie utilisée. Quel est l'objectif de ce système et les tarifs en vigueur ?

Il est environnemental et vise l'économie de CO<sub>2</sub>. Pour donner un ordre de grandeur, 217 kilogrammes d'émission de CO<sub>2</sub> évitées donnent droit à un certificat vert. Le prix est quant à lui fonction du marché et se négocie entre le producteur, qui il s'agit d'un particulier ou d'un professionnel, et l'acheteur, les fournisseurs d'énergie. Ceux-ci ont l'obligation d'acheter un certain nombre de certificats, un quota calculé non pas en fonction de l'énergie produite mais de la quantité totale de mégawatts-heure ven-



LE NOMBRE de certificats verts octroyés via le photovoltaïque est en plein boom. © A. DEWZ

2,5 et 3 %. Pour donner un ordre de grandeur, un certificat se négocie généralement entre 82 et 92 euros.

Quelle est la quantité de certificats verts échangés à Bruxelles ?

En 2009, cela tournait autour des 40.000 mais on constate une augmentation importante. Pour 2010, cela devrait tourner en 50.000 et 55.000. Comme Bruxelles a une obligation de production de 140.000 certificats verts par an,

Wallonie qui en produit, elle, près de deux millions et demi chaque année.

Comment percevez-vous l'évolution de ce système lancé en 2004 ?

Nous constatons une forte augmentation. Pour vous donner un exemple, il existait une quinzaine d'installations de cogénération au gaz. Aujourd'hui on en dénombre une quarantaine. Même chose pour le photovoltaïque qui est en augmentation plus que sensible depuis 2008 avec 1.700 installations contre une vingtaine en 2007.

En clair, ça marche plutôt bien.

Où d'autant que cela permet de soutenir les énergies vertes sans fonds publics ou augmentation d'impôt. Bien sûr, les fournisseurs repercutent le coût des certificats sur ses tarifs, que vous soyez producteur d'énergie verte ou non, mais il ne s'agit que de quelques euros par an pour un ménage classique.

L'arrivée, à Bruxelles, de la centrale de biométhanisation va-t-elle changer la donne ? Certains parlent de dizaines de milliers de certificats...

Il n'est pas possible aujourd'hui de donner une estimation précise du nombre de certificats qui lui seront octroyés, ce qui dépendra de la conception du projet mais on peut affirmer que cela aura un impact important, je dirais même fondamental. ■

Propos recueillis par